



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ATMOSPHERES 53
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'Association ATMOSPHERES 53,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMOSPHERES 53 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à :

- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe,
- vérifier la comptabilisation des subventions reçues au titre de l'exercice,
- nous assurer que les subventions affectées étaient utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers financeurs,
- nous assurer de la correcte séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONÉO AUDIT



Olivier BOISNARD

Associé

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de recherche et de développement	AD		AE			
	Concessions brevets droits similaires	AF	8 279,17	AG	8 279,17		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes	AL		AM			
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	107 151,62	AS	104 729,44	2 422,18	
	Autres immobilisations corporelles	AT	36 196,08	AU	28 335,57	7 860,51	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY				
Immobilisations Financières							
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	1 030,00	CV	1 030,00	1 030,00		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD	60,00	BE	60,00	60,00		
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH		BI				
TOTAL (II)	BJ	152 716,87	BK	141 344,18	11 372,69	8 643,90	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En-cours de production de biens	BN		BO			
	En-cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	24 213,43	BY	1 080,00	23 133,43	15 224,00
	Autres créances (3)	BZ	6 615,34	CA		6 615,34	30 400,00
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
Disponibilités	CF	101 242,18	CG		101 242,18	103 703,30	
Charges constatées d'avance (3)	CH	9 078,90	CI		9 078,90	4 514,07	
TOTAL (III)	CJ	141 149,85	CK	1 080,00	140 069,85	153 841,37	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL ACTIF	CO	293 866,72	1A	142 424,18	151 442,54	162 485,27	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA 98 368,52	54 115,13
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)	DC	
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)	DF	
	Autres réserves	DG	
	Report à nouveau	DH	
	Résultat de l'exercice	DI -5 437,85	44 253,39
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total des capitaux propres		DL 92 930,67	98 368,52
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Total des autres fonds propres		DO 0,00	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
Total des provisions		DR 0,00	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 21 765,02	25 164,23
	Dettes fiscales et sociales	DY 29 546,85	21 752,52
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		
Produits constatés d'avance (4)	EB 7 200,00	17 200,00	
Total des dettes		EC 58 511,87	64 116,75
Ecart de conversion passif		ED	
TOTAL PASSIF		EE 151 442,54	162 485,27
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

Du 01/01/2022
Au 31/12/2022

Du 01/01/2021
Au 31/12/2021

		France		Exportation					
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue Biens	FD		FE		FF			
	Services	FG	84 710,38	FH		FI	84 710,38		58 823,18
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	84 710,38	FK		FL	84 710,38		58 823,18
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
Charges d'exploitation	Subvention d'exploitation					FO	313 900,00		311 553,11
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	12 353,01		7 472,26
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 910,00		3 328,14
	Total des produits d'exploitation (2)	FR				FR	412 873,39		381 176,69
	Achats de marchandises					FS			
	Variation de stock					FT			
Produits financiers	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	21 246,05		12 500,05
	Variation de stock					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	169 521,78		138 048,32
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	2 580,40		3 164,00
	Salaires et traitements					FY	170 026,54		142 480,16
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	49 017,18		40 898,99
	Dotations aux amortissements					GA	3 695,73		1 840,32
	Dotations aux provisions :								
	- sur immobilisations					GB			
	- sur actif circulant					GC			
	- pour risques et charges					GD	1 080,00		
	Autres charges (12)					GE	2 545,53		691,61
Total des charges d'exploitation (4)	GF				GF	419 713,21		339 623,45	
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	-6 839,82		41 553,24
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI			
Produits financiers	De participations (5)					GJ			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	513,11		332,17
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers	GP				GP	513,11		332,17	
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières	GU				GU	0,00		0,00	
RESULTAT FINANCIER						GV	513,11		332,17
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	-6 326,71		41 885,41

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-6 326,71	41 885,41
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA	888,86	1 500,00
	Sur opérations en capital	HB		1 251,54
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		1 000,00
	Total des produits exceptionnels (7)	HD	888,86	3 751,54
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE		
	Sur opérations en capital	HF		1 383,56
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH	0,00	1 383,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI	888,86	2 367,98
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL	414 275,36	385 260,40
TOTAL DES CHARGES		HM	419 713,21	341 007,01
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN	-5 437,85	44 253,39
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9		
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXES DES COMPTES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de **151 442,54 €** et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de **- 5 438.00 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Objet social de l'association,

L'association a pour but de favoriser le développement culturel durable par le cinéma en Mayenne. Cela implique tout particulièrement un encouragement aux initiatives des jeunes, des dispositions pour faciliter leur participation active à la vie de l'association et le souci permanent de leur initiation à l'art cinématographique, notamment en milieu scolaire.

Nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées,

Les moyens d'action de l'association sont : la programmation de films ; l'organisation de séances et animations ; la participation aux programmes et aux dispositifs à destination des scolaires ; la mise en place de débats, de manifestations spéciales, de festivals ; l'organisation et l'animation de stages de formation, d'ateliers cinéma ; les publications cinéphiliques ; le soutien aux jeunes réalisateurs ; les tarifications réduites et autres services réservés aux adhérents ; et en général tous les moyens favorisant l'existence et la diffusion d'un cinéma de qualité dans le département de la Mayenne.

Moyens mis en œuvre,

- Locaux et équipements mis à disposition :

Les bureaux de l'association sont mis à disposition par la ville de Mayenne contre un loyer annuel de 2928 €. La subvention de la Communauté de Communes de Mayenne prend en compte le loyer. L'association est propriétaire d'un véhicule et en loue un autre pour les déplacements des salariés. Elle est aussi propriétaire des matériels informatique et des projections (vidéo projecteurs, Son, Écrans, ...).

- Moyens humains :
 - ✓ **Un Conseil d'administration de 26 membres** dont 6 « membres de droits » (3 Conseillers départementaux, 1 représentant de la ville de Laval, 1 représentant de Mayenne Communauté, 1 représentante de la DDEC 53)
 - ✓ **Un Bureau de 7 membres** dont 1 présidente, 1 secrétaire, 1 secrétaire-adjointe et 1 trésorier
 - ✓ **7 salariés**, 5 en CDI. 1 directeur administratif et financier, 1 directrice/directeur artistique et programmatrice/programmateur, 1 chargé de mission coordination et administration, 1 chargée d'accueil et communication, 1 chargée de mission dispositifs scolaires. 2 en CDD. 1 médiatrice animatrice, 1 chargée d'accueil et communication + 2 services civiques

Faits marquants de l'exercice

- Retour à la normale après 2 années très perturbées suite à la pandémie COVID-19
- Suite AG, élection nouveau CA et désignation du nouveau Bureau avec Stéphanie Doye comme présidente
- Création de poste de Médiation-Animation en CDD d'un an
- Embauche de Zoé Prigent en CDD d'un an en tant que Médiatrice cinéma et Animatrice
- Départ en congés de maternité d'Elise Cocandau
- Embauche de Faustine Beuve en CDD en remplacement de Congés de maternité
- Rupture conventionnelle, départ de Audrey Bénesse – Directrice Artistique et Programmatrice
- Embauche de Wilfried Jude en CDI en tant que Directeur Artistique et Programmateur
- Départ de deux services civiques, Julie Jacquot et Jules Jubeau-Ricordeau et arrivé de deux nouveaux, Marie-Anne Vogliande et Jules Bouteille à partir de septembre

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour réévaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général ANC 2018-06 relatif aux associations.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des remises et escomptes réglés et majoré des coûts engagés directement pour la mise en état d'utilisation du bien.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

En application de la règle CRC 2002-10 relative aux amortissements de dépréciation des actifs, la méthode prospective a été retenue. Aucun composant significatif n'étant identifiable, il n'a donc pas été effectué de retraitement.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets et droits similaires	3 ans
Matériel de bureau & informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel de transports	5 ans
Matériel de projections	5 ans

IMMOBILISATIONS

Immobilisations brutes = 152 717,00 €

Rubriques	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 279			8 279
Immobilisations corporelles	107 152			107 152
Matériel de transport	17 198	1 623		18 821
Matériel de bureau, informatique /	12 574	3 791		16 365
Autres immobilisations corporelles		1 011		1 011
Total des immobilisations corporelles	136 923	6 425		143 348
Participations	1 030			1 030
Autres titres immobilisés	60			60
Autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	1 090			1 090
TOTAL	146 292	6 425		152 717

Amortissements = 141 344,00€

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	8 279			8 279
Autres immobilisations corporelles	103 768	961		104 729
Matériel de transport	17 198	160		17 358
Mat de bureau et informatique,	8 403	2 503		10 906
Autres immobilisations corporelles		72		72
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	129 369	3 696		133 065
TOTAL	137 648	3 696		141 344

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Néant

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

État des créances = 39 907,00 €

État des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0		
Créances clients et comptes rattachés	24 213	24 213	
Autres créances	6 615	6 615	
Charges constatées d'avance	9 079	9 079	
TOTAL	39 907	39 907	

COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

Charges constatées d'avance = 9 079,00 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Produits à recevoir par postes du bilan = 6 615,00 €

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	6 615
TOTAL	6 615

TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise	54 115,13	44 253,39			98 368,52
Fonds propres avec droits de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	44 253,39		-5 437,85	44 253,39	92 930,67
Situation nette	98 368,52	0		5 437,85	92 930,67
Fonds propres consommables					
Subventions investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	98 368,52	0		5 437,85	92 930,67

FONDS DÉDIÉS

Néant.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

État des dettes = 58 512,00 €

État des dettes	Montant total	A un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 765	21 765		
Dettes fiscales et sociales	29 547	29 547		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	7 200	7 200		
TOTAL	58 512	58 512		

COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF

Produits constatés d'avance = 7 200,00 €

Subvention DRAC 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2023 pour la CAV (7 200)

Charges à payer 51 312,00 €

INTITULE	en euros
Dettes Fournisseurs	21 765
Dettes sociales	29 547
Autres dettes	
TOTAL	51 312

LES EFFECTIFS

État des rémunérations des trois plus hauts cadres, dirigeants, bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature :

Personnes concernées	Montant
Administrateurs	Les trois plus hauts bénévoles sont : le président de l'association, le trésorier et la secrétaire. Les bénévoles de l'association ne perçoivent aucune rémunération et aucun avantage en nature.
Cadres dirigeants	Il n'y aucun cadre dirigeant dans l'association.

Effectif :

L'effectif de l'association au 31 décembre 2022 est de 5 ETP réparti selon le tableau suivant :

Catégorie	Nombre ETP
Non cadre	5
Cadre	2
TOTAL	7

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du Commissaire aux comptes :

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes, comptabilisé en charge de l'exercice s'élève à 4 284,00 euros TTC.

Engagements :

Engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

Engagements pris en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite n'ont pas fait l'objet d'une évaluation compte tenu de leurs caractères non significatifs.

État des subventions : 313 900,00 €

Les subventions comptabilisées sur l'exercice comptable sont uniquement des subventions d'exploitation et de fonctionnement.

Financiers	Montant
CNC - DRAC Pays de la Loire	45 500,00 €
Conseil Régional Pays de la Loire	22 000,00 €
Conseil Départemental de la Mayenne	170 000,00 €
Mayenne Communauté	30 000,00 €
Ville de Laval	25 000,00 €
Com. Com Pays de Château-Gontier	11 900,00 €
Autres Subventions	9 500,00 €
Total	313 900,00 €

Contributions volontaires en nature

Dans le fonctionnement de son activité, l'association Atmosphères 53 s'appuie, pour mener ses missions, sur les compétences de bénévoles. Les contributions volontaires des bénévoles sont un élément essentiel de la spécificité de l'association. L'estimation du nombre d'heures de bénévolat est le suivant :

Nombre d'heures de bénévolat – 1 960 Heures

	Nombre de bénévoles en moyenne	En amont	Pendant	Total
Festival des Reflets du cinéma	30	150	250	400
Plein air	15	0	350	350
Ciné – enfants	10	10	150	160
Festival du film judiciaire de Laval	15	60	10	70
Rencontres Cinéma et santé	25	200	30	230
Autres tâches	35		750	750
			Total	1 960

Nous vous précisons que ces contributions ne sont pas comptabilisées.